

Le passage à la
certification
Les révisions d'avis
sur les espèces



label
VÉGÉTAL
local

Note d'information

20 avril 2026

Introduction

Objectif Comprendre les changements actuels

1. Le passage à la certification

2. Les révisions des avis sur la liste des espèces

L'évolution vers la certification



- Un nouveau statut pour Végétal local
- Un nouveau logo
- Un nouveau règlement d'usage

Une transition en douceur

→ sur vos sites internet d'ici septembre

→ sur vos outils de communication et supports

de communication pour 2027



L'évolution vers la certification



**Utilisation
du logo**



“Végétal local”

Citation

“Marqué Végétal local”

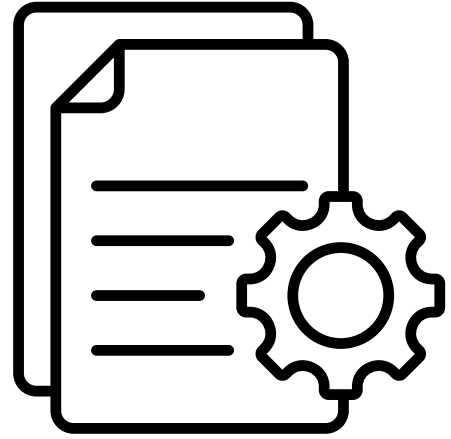


“Label Végétal local”

“Labellisé Végétal local”



L'évolution vers la certification



- Le Référentiel technique ne change pas
- Le Règlement d'usage est adapté à la certification

Contrat d'engagement co-signé → *Certificat d'usage délivré par l'OFB*

Contrat de 6 ans → *Certificat attribué pour 4 ans*

Audit tous les 3 à 5 ans → *Contrôle à minima tous les 4 ans*

L'évolution vers la certification

Quelle transition ?



Vous recevrez automatiquement votre certificat d'usage

- d'ici la fin d'été
- sauf si vous souhaitez quitter la démarche

Entrée ou contrôle en

2025



votre contrat ira jusqu'à

fin 2029

2024



fin 2028

2023



fin 2027

avant 2023



fin 2026



Révision des avis sur les espèces

Depuis 10 ans

- de nouvelles connaissances taxonomiques,
- des nouvelles connaissances de répartition et de menaces,
- des évolutions de répartition des espèces,
- à venir : des évolutions réglementaires



A voir dans votre
espace personnel

A venir : un Flash info prévu en mai